



## Communiqué de l'Intersyndicale du 19 juin 2017

Pour rappel, le 14 juin, l'interfédérale a écrit au Premier Ministre pour dénoncer la volonté de certains employeurs de la branche des IEG de profiter des ordonnances sur la loi « Travail 2 » afin de modifier en profondeur les règles statutaires de la branche des IEG.

Ce dimanche 18 juin, Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, a confirmé par un écrit que les dispositions de notre Branche ne seraient pas impactées par la loi « Travail 2 ».

L'interfédérale constate cette nouvelle avancée et se félicite que le Premier Ministre affirme qu'il ne soit pas « *dans les intentions du Gouvernement de faire figurer dans ce texte des dispositions de cette nature* ». Il s'agit bien là d'une victoire à mettre au crédit des organisations sincèrement engagées avec fermeté pour la défense de notre contrat de travail.

Réunies ce lundi 19 juin 2017, les organisations syndicales CGT, CFE, FO et UNSA ont considéré que cette avancée, fruit de la détermination des fédérations, a prouvé que l'unité est payante.

**Décision a donc été prise de suspendre la mobilisation prévue le 22 juin et faire de cette date d'anniversaire du statut National de 1946, une journée célébrant la résistance dans l'unité confortant la modernité de ses garanties sociales. Un tract interfédéral sera très prochainement proposé en ce sens.**

Une déclaration intersyndicale sera prononcée en début de Commission Paritaire de Branche (CPB) du mercredi 21 juin, à laquelle nos organisations siègeront. Dans ce contexte intersyndical, l'interfédérale CGT, CFE, FO et UNSA préconise l'utilisation de cette déclaration à l'ouverture des prochaines réunions IRP.

**L'interfédérale réaffirme son attachement indéfectible au principe de faveur par rapport à l'inversion des normes, aux dispositions du Code du Travail et du Code de l'Énergie protégeant les salariés des IEG en faisant du statut national un cadre réglementaire moderne et innovant.**

**Ensemble, restons vigilants pour résister aux envies cycliques des employeurs et du Gouvernement dont les décisions d'un jour ne sont pas forcément celles du lendemain.**